



**HAL**  
open science

## Cahiers des charges gradués et modération de l'usage des pesticides

Jean-Max Girault, Christian C. Nicourt, Denis Ollivier

► **To cite this version:**

Jean-Max Girault, Christian C. Nicourt, Denis Ollivier. Cahiers des charges gradués et modération de l'usage des pesticides. 37. Congrès du Groupe Français des Pesticides, May 2007, Bordeaux, France. hal-02753336

**HAL Id: hal-02753336**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02753336>**

Submitted on 3 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# CAHIERS DES CHARGES GRADUES ET MODERATION DE L'USAGE DES PESTICIDES

GIRAULT J.M.<sup>1</sup>, NICOURT C.<sup>1</sup>, OLLIVIER D.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> INRA - SAE2 – TSV, 65, Bd de Brandebourg 94205 Ivry Cedex

<sup>2</sup> TRAME, 6, rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

## 1. Introduction

Dans un Languedoc-Roussillon marqué par une différenciation viticole croissante, la volonté de réduire les apports de pesticides résulte souvent d'un arbitrage entre prise de risque et modération des coûts de traitement. Cet arbitrage est le fruit d'une articulation des pratiques individuelles à celle des pairs. Il peut passer par les différentes formes de pratiques collectives qui contribuent à la construction de manières de travailler territorialisées, longtemps portée par les coopératives.

Au rebours de ces constructions, l'adoption simple de cahiers des charges peine à rassembler l'ensemble des coopérateurs sur le long terme comme à transformer durablement les pratiques. Dans quelle mesure - et à travers quels éléments - la coopérative peut-elle proposer des formes de mobilisation techniques des viticulteurs qui rompent avec les conceptions dominantes du métier pour répondre davantage aux préoccupations sociétales ? Et dans quelle mesure y a-t-il alors transformation des compétences techniques, des manières de pratiquer le métier et d'en définir les frontières ?

Notre analyse repose sur une vingtaine d'entretiens menés auprès des viticulteurs et de techniciens d'une coopérative engagée dans une action de modération de l'usage des pesticides, que nous avons confrontés aux enquêtes menées dans d'autres configurations. Nous formulons l'hypothèse que la mobilisation des viticulteurs pour la modération de l'usage des pesticides est le produit d'une construction - débattue et acceptée - de cahiers des charges gradués et de la mise en place de dispositifs techniques collectifs intégrant des outils de diagnostic, de diffusion d'informations et de formation. Ceux-ci favorisent un renversement des conceptions du travail et une professionnalisation des viticulteurs.

Pour discuter cette hypothèse, nous verrons d'abord que les enjeux et débats se traduisent en dispositifs organisationnels dans lesquels l'information technique est mobilisée par les acteurs au service de projets discutés. Nous aborderons ensuite la manière dont ces enjeux et débats se traduisent dans leurs pratiques. Enfin, nous montrerons en quoi ces dispositifs et ces pratiques favorisent une mutation des identités professionnelles qui alimente à son tour la modération de l'usage des pesticides.

## 2. De la volonté d'accéder au consommateur à la mise en place de cahiers des charges gradués.

Dans cette coopérative fondée en 1913, les vins issus d'un contexte pédologique et climatique peu favorable aux gros rendements ont longtemps « été considérés comme des vins médecins qui servaient à l'assemblage ». Les années 1970 voient une volonté d'accès plus direct au consommateur. Le rapprochement avec un réseau commercial et la mise en bouteille pour « capter de la valeur ajoutée », entraîne la construction de centres d'embouteillages. L'outil de production s'affine, mais à la fin des années 1980, les stocks considérables et l'endettement très important signent une quasi-faillite.

Sur la base de ce constat, la reconfiguration du système mis en place se traduit par la décision de reprendre en main la mise en marché directe. « C'était la période où on s'est dit : il faut tout vendre, tout vendre et voilà. On s'est mis en quête de tout vendre ». Les

opportunités se dégagent au Royaume Uni, qui pèse bientôt de 80% à 90% des ventes. En 1993, la cave fusionne avec celle d'un village voisin et rapatrie l'ensemble de la vinification sur le site. Le métier de la cave évolue avec un travail sur de l'égrappé, la maîtrise des températures, la possibilité de faire du délestage.... Ce redressement de la situation, incontestable, butte sur la récolte de 1997. Très abondante, dans une année humide, elle est caractérisée par de sérieux problèmes de qualités. *« C'était une situation où on disait : attendez, là, nous avons un capital au niveau des marchés... Nous ne pourrions pas nous permettre de refaire une année comme 97 parce qu'on risque de tout perdre. Et c'est impossible de tout perdre. Et donc est venu l'électrochoc ».*

La nouvelle orientation, portée par un nouveau président, modifient alors profondément l'orientation de la coopérative. La décision de segmenter est prise. Elle débouche sur une triple réorganisation, génératrice de nouvelles normalisations, touchant le vignoble, les pratiques culturelles et la vinification.

Les cahiers des charges gradués et la rémunération différenciée apparaissent comme les opérateurs de nouvelles normalisations. Ils sont proposés par la « commission vignoble », créée en 1998, qui rassemble des viticulteurs et des techniciens et adoptés par le conseil d'administration. Le changement proposé, marqué par l'abandon du terme « viticulteur » au profit de « vigneron » dans les discours de la direction de la coopérative est difficile. Présenté comme un effort pour s'adapter à la demande du marché, et bénéficiant ici de la présence des commerciaux de la cave, il est lié à un raisonnement par le produit : de la bouteille à la parcelle.

La construction des cahiers des charges est institutionnelle – elle part de la cave coopérative - et leur mise en place est progressive. Ces choix tiennent à la fois au caractère du vignoble en 1998, le « *tout en gobelet* » rendant les schémas extérieurs techniquement inapplicables, et au choix d'associer le plus grand nombre de coopérateurs par l'amélioration de l'existant en disciplinant progressivement les pratiques. Cela conduit à se démarquer de la démarche de la Chambre qui parlait de la définition de zones de potentialités pour des sélections au terroir classiques. Deux types d'éléments sont mobilisés pour justifier le refus de cette uniformisation et la simple retranscription de ce qui se fait ailleurs. Le premier tient aux spécificités pédologiques et géologiques. La variété des types et des profondeurs de sols est ici invoquée. Mais elle est inextricablement liée à la culture technique ancrée de longue date dans cette mosaïque : *« Vouloir imposer à nos vignerons, un vigneron qui travaille depuis toute sa vie, à qui vous allez dire : mais non tu ne comprends rien, ça ne marche pas comme ça », je pense que c'est pas forcément juste ».* Dès lors le choix s'est porté sur l'adoption de règles applicables à tout le monde, pour des inscriptions à la parcelle, en déclinant cinq grandes classes de rémunérations dans les appellations<sup>1</sup>. La rémunération en sélection est liée à la dégustation. A la rémunération différenciée mise en place s'ajoute des éléments accordés en fonction des objectifs définis par la cave. Cela peut concerner le vignoble ou les pratiques culturelles et se traduit par une rémunération à l'hectare.

Enfin, dans ce contexte, un groupe d'une douzaine de volontaires, sensibles à l'environnement - pour des raisons éthiques et stratégiques - dont une part significative a des parcours professionnels incluant d'autres expériences que la viticulture, dont un nombre significatif de membres du CA de la cave, choisi - après débat - la conduite raisonnée. Dès lors, la qualification des exploitations s'intercale dans le système de segmentation. Certes, il s'agit pour l'essentiel du respect des contraintes réglementaires ordonnant la qualification que ce soit pour la traçabilité obligatoire, les caractéristiques du local phytosanitaire, le stockage des produits ou la collecte des emballages. Ces éléments, relativement aisés à mettre en place, n'incluent pas de formation obligatoire ou de traitements en fonction des observations. Aujourd'hui, 120 viticulteurs exploitants 1500 des 1950 hectares couverts par la coopérative sont en qualification.

---

<sup>1</sup> Générique, tradition, sélections rémunérées 25%, sélections rémunérées 50% et contrats *grands vins*.

Cette politique de segmentation induit des modifications organisationnelles très importantes qui s'étalent dans la durée. Techniquement et socialement, de nouvelles normalisations deviennent prégnantes. Puisque la rémunération est dorénavant liée à la dégustation, l'adoption de cahiers des charges différenciés, qui pouvait paraître relativement anodine au départ, agit comme un discriminant. Elle suppose la mise en place de la traçabilité, de vinifications séparées, une gestion nouvelle des apports sur les quais et une définition de la règle et de son application qui sortent des logiques de proximités interindividuelles.

La mise en place progressive de ce canevas complexe bénéficie d'un contexte de marché qui la facilite. Elle est précédée par un temps d'explication auprès des sociétaires, assise sur une pratique singulière : la dégustation. « *Là, on a parlé de dégustation qui reliait à la rémunération. C'était la première fois qu'entre deux viticulteurs, il pouvait y avoir une rémunération du simple au double* ». Les enjeux sont lourds. En contrat *grand vin*, le viticulteur joue une partie de sa rémunération chaque fois qu'un technicien passe sur la parcelle. Ailleurs, les prélèvements systématiques dans les bennes d'apports sont déterminants

Dans ce cadre, la question de la règle et de la procédure de traitement de la décision deviennent centrales. En effet des tensions apparaissent entre viticulteurs responsables de la cave et sociétaires, de même qu'entre les sociétaires et le personnel de la cave : des fraudes sont décelées. Dans un cadre territorial où les liens d'interconnaissances expriment autant l'engagement dans le réseau professionnel que dans les réseaux sociaux structurant la vie locale extraprofessionnelle, la perception immédiate du schéma coopératif - dans lequel le viticulteur se sent aussi propriétaire de la structure - met en jeu l'application de la règle. « *Quelque part, le patron se fait sanctionner par les gens qu'il paie. Et ça c'est terrible ! ...* ».

Les nouvelles normalisations révélées par les cahiers des charges sont évolutives. Aussi bien celles qui concernent l'application des prescriptions que les prescriptions elles-mêmes. Elles sont discutées dans la commission vignoble et par des groupes de travail spécifiques intégrant aussi le personnel de la cave, puis adoptées par le CA. Par exemple, les prescriptions concernant le potentiel des raisins peuvent évoluer, à la hausse ou à la baisse. Les années favorables, le degré « première semaine de vendange » peut être augmenté. Parfois, compte tenu de l'objectif de qualité retenu pour la commercialisation et de la tenue des cépages, le choix de revenir en arrière peut être fait. Ces évolutions sont adoptées en hiver, jamais à chaud pendant les vendanges...

Plus généralement, les contraintes nouvelles, discutées dans la commission vignoble et adoptées par le CA de la cave, ne sont pas imposées ipso facto à tous les sociétaires. Une période de transition-adaptation est laissée durant laquelle l'information et la formation sont apportées, sans que des mesures très pénalisantes soient exercées contre ceux que ne respectent pas les nouvelles prescriptions. A l'issue de cette phase, le respect des normalisations nouvelles est exigé. Par exemple, le traitement du vers de la grappe, se traduit pour la première fois, après une phase de recommandation, par l'imposition d'une pratique particulière définissant à la fois le produit à utiliser et les dates de positionnement sur les parcelles en contrat *grand vin*.

Cette position est soutenue par un système de primes à l'objectif. La cave a utilisé la conduite raisonnée initiée par le groupe de volontaires en rémunérant davantage l'inscription dans le dispositif ; la politique de la cave consistant à faire basculer le maximum de viticulteurs de manière à mieux gérer les quais au moment de la vendange. Les volontaires sont devenus plus nombreux : le prix « conduite raisonnée » est devenu le prix moyen ; ceux qui n'y étaient pas ont vu leur revenu chuter. Enfin, plus récemment, les cahiers des charges *sélection haut de gamme* ne sont plus accessibles aux viticulteurs qui ne s'inscrivent pas en conduite raisonnée. Dès lors, les cahiers des charges gradués, évolutifs, sont des opérateurs fondamentaux d'évolution des pratiques culturelles, notamment celles qui concernent les pesticides. Ils reposent sur un encadrement fort des pratiques des viticulteurs permis par les incitations financières données pour la conduite raisonnée.

Structurée à partir d'un service vignoble étoffé, l'encadrement des pratiques repose sur des outils d'observation (un réseau de parcelles de référence, trois stations météorologiques), des outils de traçabilité (incluant un logiciel et une connexion directe avec les services de la cave), et une politique de formation/information. Cette dernière est fondamentale, puisqu'elle permet de définir des collectifs de pairs. Ces groupes fonctionnent sur une base géographique (les villages) et, pour l'un d'entre eux, sur l'inscription dans le cahier des charges *haut de gamme*. Ainsi, par le biais de ces formations « obligatoires », sur un rythme mensuel l'hiver et hebdomadaire en période végétative d'avril à mai, 5 groupes de 20 à 25 personnes sont en formation. A l'issue d'un débat, le technicien de la cave rédige les avertissements en conclusion des réunions en période végétative. En contrats *grands vins* et *filière*, la validation préalable des traitements par le service vignoble illustre la vigueur de l'encadrement des pratiques.

### 3. Des pratiques viticoles modifiées ?

Les pratiques relatives au pesticides sont remodelées fondamentalement dans et par les groupes de pairs mis en place. Outil pour l'action, ils sont d'abord vécus comme des vecteurs de circulation de l'information. Dans les discours des viticulteurs rencontrés, la rupture est nette avec la situation antérieure. La prise d'information en bout de parcelles, comme au cours des multiples occasions de rencontres « informelles » suscitées par les relations interindividuelles, est supplantée par la réunion hebdomadaire. En effet, celle-ci permet la construction d'une information fiable, parce que rapportée aux outils de surveillance du vignoble et débattue par les participants.

Cette construction est permise par le changement du regard des pairs et ses conséquences sur le collectif de travail. Le jugement de valeur sur les individus à partir des informations livrées sur le vignoble, qui étaient vues comme témoignages de pratiques inadaptées, laisse place à la prise et à la confrontation des informations, puis au débat des expériences antérieures, et enfin au choix de stratégies de traitements. Dans ces réunions, les propositions des techniciens sont discutées au regard des événements antérieurs. Une mémoire partagée et un corpus de doctrine de traitement se constituent empiriquement. Une culture technique collective émerge qui se diffuse sur l'essentiel du territoire de la cave.

Cette construction, étayée par la participation du technicien, remplit trois grandes fonctions essentielles dans le déploiement des stratégies individuelles. D'abord, elle satisfait - mieux que la situation antérieure - la fonction d'alerte et de sécurisation. Ensuite, elle permet une approche collective et globale du vignoble par les participants, dans laquelle chacun inscrit son exploitation. Enfin, avec la maîtrise technique de la cave, elle débouche sur des conseils qui semblent bâtis collectivement : c'est un lieu de formation dans lequel la maîtrise individuelle des produits et des traitements progresse. L'avertissement de la cave qui traduit les débats est mieux lu. Cette construction collective alimente les stratégies et les pratiques individuelles qui reposent davantage sur la présence et l'observation des parcelles.

Dès lors, les viticulteurs peuvent définir les risques à l'ilot et raisonner les traitements au cépage et à la parcelle. Parfois, les préconisations les plus techniques peuvent être appliquées à l'ensemble de l'exploitation dans une démarche d'extension descendante : « *ce qui marche sur les parcelles en filière doit aussi fonctionner sur les autres* ». La mise aux normes des matériels de traitements procède de la même logique. Déterminée souvent par l'entrée dans un cahier des charges plus discriminant, elle se généralise avec l'évolution des prescriptions. Les évolutions constatées des pratiques peuvent être visibles dans le paysage. L'absence de bidons, la tonte des fourrières, la présence d'herbe ou de bandes enherbées, signalent le choix de produits moins agressifs et un raisonnement des apports. Tandis que la traçabilité, l'audit externe et surtout le contrôle interne de la cave visent la sécurisation des pratiques et des produits.

La décision de segmenter la production initie peu à peu une série de changements, présentés comme des évolutions nécessaires, qui jouent de fait dans le sens d'un

changement de paradigme. Ici, des collectifs différenciés sont mis en place, dotés d'objectifs pour l'action qui permettent le dialogue avec les pairs et des manières collectives de faire. Ce changement est porteur de mutations dans les identités professionnelles qui alimentent à leur tour la modération de l'usage des pesticides.

#### **4. Des identités professionnelles en mutations, porteuses de modération de l'usage des pesticides**

Les identités professionnelles des viticulteurs rencontrés sont réorganisées sous l'effet d'une technicité plus forte et portées par une volonté d'adéquation plus étroite au marché et à la demande sociale.

Vécue autrefois comme un état, inscrit dans une généalogie, un village, un terroir, et porteuse de pratiques décrites comme routinières, la viticulture est aujourd'hui présentée par les enquêtés comme une profession *technicisante*. Les contraintes des cahiers des charges gradués, analysées comme incontournables, sont l'occasion d'une plus grande *professionnalité*. Le terme, utilisé par les interlocuteurs, signale un engagement plus entier de la personne dans l'activité professionnelle. C'est que le temps de travail a été démultiplié par la restructuration du vignoble et par l'observation systématique des parcelles. Tandis que la maîtrise technique des produits et des stratégies de traitements a fortement progressé.

Cette professionnalité nouvelle, qui s'appuie sur les outils proposés dans les cahiers des charges gradués, fait naître de nouveaux critères signalant la compétence. La prise des apports en sélection, concrétisée par la dégustation ne génère pas seulement de la rémunération, mais aussi de la reconnaissance. Elle célèbre la maîtrise de savoirs professionnels articulant savoirs pratiques (la connaissance empirique du terroir) et savoirs savants qui sont au centre de l'identité structurée par le métier. Construits et déployés dans des discussions collectives entre pairs, les savoirs pratiques et techniques sont mobilisés dans des stratégies individuelles sur l'exploitation. On comprend alors que les contraintes des cahiers des charges puissent aussi être vues, et saisies, comme des opportunités. De ce point de vue la décision de « passer en filière », qui peut apparaître comme une réduction de l'autonomie du viticulteur est - a contrario - analysée par nos interlocuteurs comme la reconnaissance d'une forte maîtrise technique.

Cette meilleure maîtrise technique, mise en exergue par les interlocuteurs, est génératrice de *beau* travail, celui qui conduit à la reconnaissance de la structure, des pairs et de soi-même. Elle explique, dans le discours des viticulteurs enquêtés, le refus de revenir en arrière, y compris si les incitations diminuent. Liée à une esthétique nouvelle qui fait de la présence d'herbe et du palissage les éléments distinctifs de la belle vigne, au même titre que les raisins qu'elle porte, la culture professionnelle qui surgit signale le changement de paradigme professionnel. Ainsi, l'identité renouvelée des viticulteurs se présente davantage en adéquation avec la demande sociale comme avec l'identité pour soi

Ces éléments, partagés par les viticulteurs enquêtés, concernent près de 90% du vignoble et de la production, mais sont portés par le tiers des sociétaires. Au-delà des viticulteurs qui vivent à temps plein de la vigne, les pluri actifs semblent majoritairement intéressés par les orientations mises en place par la coopérative. Mais un tiers des sociétaires est marginalisé. Les ressources économiques et techniques manquent pour adhérer au paradigme qui se construit. De nouvelles frontières du métier émergent alors, signalées par l'exclusion de la maîtrise technique et de la participation aux groupes de pairs.

#### **5. Conclusion :**

La mise en place progressive de cahiers des charges gradués est porteuse de modération de l'usage des pesticides par l'approche globale du vignoble dans laquelle les viticulteurs peuvent inscrire leur exploitation. La constitution de groupes de pairs où sont validés les informations et les traitements laisse une marge de manœuvre pour les distinctions individuelles. Ces éléments sont porteurs de renouvellement de l'identité professionnelle et

influencent positivement le raisonnement puis la modération de l'usage des pesticides sur l'essentiel du vignoble. Cependant, dans le même mouvement, les frontières du métier tendent à se redéfinir par l'exclusion de ceux qui restent en dehors des cahiers des charges gradués, limitant l'appropriabilité des pratiques de raisonnement de l'usage des pesticides.

#### **Références**

**Dubar CI.** (2002) La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles. Paris. Armand Colin. 256 p.